

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 23 JUILLET 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 23 juillet 2018, à 16 h, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur Gilles Pagé (district n° 1), madame Françoise Hogue Plante (district n° 2), monsieur Mike Touzin (district n° 3), madame Sylvie Noël (district n° 4), monsieur Alain Pichette (district n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (district n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. le maire Yvon Deshaies.

Était aussi présente : M^e Maude-Andrée Pelletier, greffière

La greffière a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 11 juillet 2018, vers 9 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE LUNDI 23 JUILLET 2018 à 16 H, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

Moment de réflexion

Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2018-332)
- 2° Autorisation de paiement de factures d'Automobiles Sylvain Ouellet inc. – achat d'un camion et facture 0193

Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____

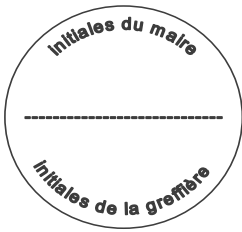
En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 20^e jour du mois de juillet 2018

Maude-Andrée Pelletier
Greffière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	en main propre le 20 juillet 2018
Gilles Pagé	par courriel le 20 juillet 2018
Françoise Hogue Plante	par courriel le 20 juillet 2018
Mike Touzin	par courriel le 20 juillet 2018
Alain Pichette	par courriel le 20 juillet 2018
Sylvie Noël	par courriel le 20 juillet 2018
Murielle Bergeron Milette	par courriel le 20 juillet 2018



2018-332

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 23 juillet 2018 tel qu'il a été présenté.

2018-333

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES D'AUTOMOBILES SYLVAIN OUELLET INC. – ACHAT D'UN CAMION ET FACTURE 0193

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et de la culture a procédé à l'achat d'un camion Ford F-150 2013 chez Automobiles Sylvain Ouellet;

CONSIDÉRANT la facture numéro 0193 d'Automobiles Sylvain Ouellet pour le remplacement d'un pare-brise et des travaux de peinture et débosselage sur un camion loué par le Service des loisirs et de la culture;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'APPROUVER l'achat du camion Ford F-150 2013 et de payer la facture au montant de 21 743,85 \$ plus les taxes applicables;

D'APPROUVER et de payer la facture 0193 d'Automobiles Sylvain Ouellet au montant de 800 \$ plus les taxes applicables;

QUE les sommes seront puisées à même le fond de roulement et remboursées sur une période de 5 ans pour l'acquisition du camion, soit 21 743,85 \$ plus taxes applicables;

QUE les sommes nécessaires pour acquitter la facture 0193 soient prises à même une contribution des activités financières 2018;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les paiements requis pour donner plein effet à la présente résolution.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 16 h 05.

YVON DESHAIES
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER
GREFFIÈRE